AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1577
FR0000124141-FS0822

18 septembre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2026, la société Vega Investment Solutions[1] (43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris), agissant pour le compte du FCPE Sequoia Plus dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 septembre 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir, pour le compte dudit FCPE, 43 055 925 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,80% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT sur le marché.

_____

[1] Contrôlée par Groupe BPCE. La société Vega Investment Solutions déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 742 496 650 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.